

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 242 fixant le prix du pain.

n° 242

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 7 du 01/04/1943

Date de publication

19 mars 1943

Date du numéro

1 avril 1943

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance n. 16 du 24 Septembre 1941, portant organisation nouvelle des pou voirs publics de la France Libre ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le prix du pain est fixé à 5 frs 35 le kilog.

#### Art. 2

— Le présent arrêté qui aura effet pour compter du jour de sa signature, sera enregistré et public au Journal Officiel de la Colonie.

**BAYARDELLE.**